

Revolving doors et convergences des habitus

Yoann Bazin – y.bazin@istec.fr

ISTEC

Manuscrit en cours d'écriture

Ne pas citer sans l'autorisation de l'auteur

L'entreprise Monsanto, domiciliée à Saint Louis dans le Missouri, propose des produits agricoles aux fermiers et agriculteurs dans les domaines des graines, des biotechnologies et des herbicides. Elle opère aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique. Monsanto emploie un peu plus de 25.000 personnes et réalise un chiffre d'affaire d'une dizaine de milliards de dollars. L'entreprise a réalisé un bénéfice d'un milliard et demi de dollars en 2011, en hausse de 50% par rapport à 2010.

Monsanto, forces, faiblesses et menaces réglementaires

Un rapport de 2012 de MarketLine propose l'analyse stratégique suivante pour Monsanto :

Forces	Faiblesses
Position de leader sur le marché Forte politique de R&D Base de client extrêmement large	Poursuites judiciaires
Opportunités	Menaces
Demande croissante de produits alimentaires faibles en graisses saturées Accords et rachats stratégiques Population mondiale croissante, surtout en Asie	Violations des droits de la propriété intellectuelle <i>Régulations sur les OGM</i> Nature saisonnière de la vente de graines

MarketLine (2012)

Plutôt qu'un questionnement éthique classique sur les enjeux du brevetage du vivant ou les refus et protestations de ces droits de propriété, déjà abordés ailleurs, nous proposons de nous concentrer sur une autre menace. Les régulations portant sur les produits de Monsanto, en particulier les OGM, sont un des enjeux majeurs du développement, voire même de l'existence, de l'entreprise. En effet, l'ouverture de nouveaux marchés, et le maintien de ceux existants, dépend entièrement de ces autorisations légales et administratives délivrées par des entités nationales (les pays) ou supranationales (UE, accords commerciaux internationaux). Non seulement ces autorisations, mais aussi les opinions publiques qui leurs sont liées car le débat sur les OGM, au-delà de la question légale, s'est imposé sur la scène publique. Des coupeurs de plantations à la campagne présidentielle de 2012, il devient évident que chacun se doit d'avoir un avis sur les OGM, leur culture, leur récolte et leurs modes de distribution et de consommation.

Si les gouvernements ne régulent pas en suivant simplement les opinions publiques nationales, les deux dynamiques sont liées et inquiètent légitimement Monsanto. Comme le formule le rapport de MarketLine (2012) : « *l'opinion publique peut affecter le timing des autorisations gouvernementales dans différents pays. Même si les autorisations sont données, l'opinion publique peut mener à une augmentation de la réglementation ou à des procès contre les régulateurs publics sur leurs autorisations passées (...) Les contrôles réglementaires pourraient affecter la position de la compagnie sur les marchés dans plusieurs pays. Plus les réglementations sur l'utilisation des OGM s'intensifie, plus Monsanto aura du mal à croître sur les marchés et à augmenter ses bénéfices* » (MarketLine, 2012 : 8-9). Ainsi, l'entreprise consacre énormément de fonds au lobbying et à la communication pour influencer les pays dans lesquels elle est, ou veut s'implanter. Les questions de légitimité et de véracité de ces démarches ne vont pas nous intéresser ici non plus, et elles ont aussi été largement abordées ailleurs. Au-delà du cas particulier de Monsanto, ce qui va nous intéresser ici est un phénomène différent, extrêmement développé, et dont les conséquences sont à la fois stratégiques pour l'entreprise et problématiques d'un point de vue démocratique : les dynamiques de *revolving doors*, ou tourniquet.

La dynamique des revolving doors

Les phénomène des *revolving doors* peut se définir comme : la circulation continue de personnel entre les entités de régulation ou de réglementation et les secteurs privés concernés. Par exemple, le tourniquet entre les agences fédérales américaines et les secteurs règlementés est connu et étudié (Meghani & Kuzma, 2011). Les entités régulatrices analysent les informations fournies par les entreprises à propos de nouveaux produits et approuvent, ou rejettent, les autorisations de mise sur les marchés. Du côté positif, cette dynamique permet à des vétérans de l'industrie d'apporter leur expérience et leurs connaissances aux institutions publiques ; et les anciens fonctionnaires peuvent aider les entreprises à se conformer à des réglementations de plus en plus complexes. Malgré cela, on constate de nombreuses inquiétudes à propos de l'impact de ce constant tourniquet sur l'objectivité et l'honnêteté du processus de régulation. Il y a évidemment de nombreuses règles contre les conflits d'intérêt (publication du patrimoine, interdiction des investissements financiers dans le domaine régulé, impossibilité pour les membres de la famille d'investir) mais rien n'existe contre les *revolving doors*. Pourtant, le fait que Linda Fisher, une ancienne cadre supérieur de Monsanto, ait ensuite été une administratrice adjointe de l'EPA (*Environmental Protection Agency*) fait question. En effet, au sein de l'EPA, elle était en charge de la rédaction du *Federal Insecticide, Rodenticide and Fungicide Act* qui réglementait l'utilisation des pesticides, dont le *Roundup*, le produit phare de Monsanto. Une question qui se pose aussi pour Michael Taylor qui fut tour à tour avocat pour Monsanto et un participant actif à la réglementation sur les hormones de croissance bovines, autre produit de l'entreprise de Saint Louis.

Table 1. Revolving doors dynamics at Monsanto

Monsanto Position	Individual	Federal Government Position
Head of Government Affairs for Genetech, (Now Monsanto)	David Beier	Chief Domestic Policy Advisor to Vice President Gore
Worked for Monsanto's Legal Team	William Conlon	Department of Justice
Worked for Monsanto's Legal Team	Sam Skinner	Department of Justice
Executive Vice President and Chief Technology Officer	Robert Fraley	Serves as advisor in public agencies, including the USDA, among others
Senior Vice President for Clinical Affairs at G.D. Searle & Co (Merged with Monsanto)	Michael A. Friedman	Acting Commissioner of the FDA
Director of International Government Affairs	Marcia Hale	Asst. to Pres. Clinton and Director of Governmental Affairs
Consultant to Searle's (Merged with Monsanto) Public Relations Firm	Arthur Hull Hayes	Previously was FDA Commissioner
Director of ESH Quality & Compliance	John L. Henshaw	Senior Advisor to U.S. Secretary of Labor
Vice President of Product and Technology Cooperation	Rob Horsch	Advisor to the National Science Foundation and the Dept. of Energy
Board of Directors, also represented Monsanto as a lawyer	Michael Kantor	U.S. Secretary of Commerce
Monsanto Board Member	Gwendolyn S. King	Commissioner of SSA 1989-1992
CEO of Monsanto for 14 years	Richard J. Mahoney	Served as Director of U.S. Soviet, Japanese and Korean Trade Councils, a Member of the U.S. Government Trade Policy Committee
Oversaw the Approval of rBGH, was a top Monsanto scientist	Margaret Miller	In 1991, Margaret was appointed Deputy Director of the FDA
Sits on Monsanto's Board of Directors, previously a Monsanto Animal Specialist	George Poste	In 2002, Poste was appointed head of Bioterrorism division of Homeland Security

Member of the Monsanto Board of Directors

Previous CEO of Searle (Merged with Monsanto), he successfully had aspartame legalized while in that position.

Worked on Monsanto-funded rBGH in connection with her graduate work at Cornell University

Previously the President and COO of Monsanto, Chairman and CEO of Nutrasweet, and Chairman and CEO of Monsanto

Former Vice President of CropLife America, which represented Monsanto

Former Attorney for Monsanto for seven years, previous head of the Monsanto Washington, D.C. office

Previous Monsanto Researcher in charge of the Manhattan Project, creating the atomic bomb. Later became Monsanto's Chairman of the Board.

Former lawyer for Monsanto, a notorious chemical polluter.

Previously served on the Board of Directors of Calgene, a Monsanto Biotech subsidiary.

William D. Ruckelshaus

Donald Rumsfeld

Suzanne Sechen

Robert B. Shapiro

Islam Siddiqui

Michael Taylor

Dr. Charles Thomas

Clarence Thomas

Anne Veneman

In 1970, he was the first Chief Administrator for the EPA, later the acting director of the FBI, then Deputy U.S. Attorney General

Appointed to Secretary of Defense in 1975, then appointed to the same position again in 2000

FDA Reviewer on Scientific Data

Previously served on President's Advisory Committee on Trade Policy and on the White House Domestic Policy Review of Industrial Innovation

Chief Agricultural Negotiator for the Office of the U.S. Trade Representative

Former FDA Deputy Commission for Policy. In 2010, appointed by Barack Obama to the FDA as a senior advisor to the FDA Commissioner.

Previously served as a consultant to the National Security Council and as a U.S. Representative to the United Nations' Atomic Energy Commission

In 1991, was appointed to the U.S. Supreme Court

In 2001, was appointed head of the USDA

Former Staff Lawyer with Monsanto in Washington, D.C.	Jack Watson	Chief of Staff to Pres. Jimmy Carter
Hired by Monsanto to prosecute two farmers who fought against Monsanto's seed policies in 2002	Seth Waxman	Former U.S. Solicitor General
Retired Senior Vice President for Public Policy at Monsanto	Dr. Virginia Weldon	Previously, was a member of the FDA's Metabolism & Endocrine Advisory Committee
Former Chief Counsel at Monsanto	Rufus Yerxa	In 1993, was nominated as U.S. Deputy to the World Trade Organization
Monsanto Consultant	Toby Moffett	U.S. Congressman (Democrat)
Monsanto Legal Counsel	Dennis DeConcini	U.S. Senator (Democrat)
Director, International Government Affairs	Josh King	White House Communications (Clinton)
Monsanto Lobbyist	Carol Tucker-Foreman	White House-appointed Consumer Adv. (Clinton)
Vice President, Government & Public Affairs	Linda Fisher	Deputy Admin EPA (Clinton, Bush)
Manager, New Technologies	Lidia Watrud	USDA, EPA (Clinton, Bush, Obama)
Rose Law Firm, Monsanto Counsel	Hillary Clinton	U.S. Sen (D), Sec of State (Obama)
Director, Monsanto Danforth Center	Roger Beachy	Dir, USDA NIFA (Obama)

Objectivité faible, objectivité forte

Selon Meghani & Kuzma (2011), la dynamique des *revolving doors* pose trois problèmes éthiques majeurs :

- Elle affaiblit la confiance du public.
- Elle biaise les décisions de régulation.
- Elle garantit aux industries une voix dans le processus de réglementation.

Pour autant, interdire strictement les *revolving doors* serait grandement problématique. Pour Meghani & Kuzma (2011), il faudrait plutôt adopter une nouvelle approche de l'objectivité dans la réglementation et inviter l'ensemble hétérogène de parties prenantes à la table de la réglementation. En effet, en démocratie, les agences de régulation sont une protection des intérêts et du bien-être des citoyens ; les principes éthiques qui les gouvernent devraient donc être connus, et validés, par les citoyens. Or, le phénomène des *revolving doors* risque de privilégier les intérêts de l'industrie lorsque ceux-ci diffèrent de ceux du public. On peut voir ce phénomène comme un mode de stabilisation des pratiques de lobby au cœur même des institutions démocratiques.

Les instances de régulation n'invitent les associations de consommateurs et écologistes qu'occasionnellement dans leurs délibérations. Elles tendent à fonctionner sur un idéal d'objectivité où seuls les spécialistes, les élus, les experts et les scientifiques ont voix au chapitre. Cependant, pour autant qu'elle veuille être « objective », cette procédure est problématique d'un point de vue démocratique. Et elle l'est d'autant plus si l'on prend en compte cette tendance des *revolving doors*. On est alors face à ce que Fung (2007) appelle « la tyrannie d'une faction minoritaire » ou encore une « tyrannie des expert » (Dahl, 1989). Pour éviter cet « échec public » (Bozeman & Sarewitz, 2005), deux valeurs démocratiques doivent être défendue : le principe de juste représentation et la transparence du gouvernement.

Les réglementations ont traditionnellement un idéal d'objectivité. La FDA par exemple, revendique des décisions prises sur la base « d'informations précises et scientifiques ». Pour Meghami & Kuzma (2011), c'est surtout une forme naïve de positivisme, de l'illusion d'une science déconnectée de toute valeurs politiques, éthiques, économiques ou culturelles. Selon eux, l'idée

d'agents neutres en valeurs qui seraient à la fois porteurs de connaissances objectives et de propositions objectives est une illusion. Il faut plutôt saisir la manière dont tout savoir appartient à une communauté épistémique qui modèle les intérêts, les croyances, les désirs, les projets et les valeurs de leurs membres. De plus, les individus appartiennent toujours, non pas à une, mais à plusieurs communauté épistémiques. Dès lors, le problème de l'influence, de la subjectivité et des valeurs d'une personne peut sembler insoluble. En effet, il faudrait prendre en compte les intérêts locaux et contingents de chaque situation, et donc abandonner l'idée de pure objectivité. Pour Harding (1998 ; 2004), c'est en fait d'une idée d'objectivité faible qu'il faut se débarrasser pour adopter une objectivité forte. L'objectivité forte, inspirée du travail scientifique, est fondée sur le processus scientifique d'évaluation et de révision par les pairs. Il ne s'agit plus d'ignorer les valeurs, croyances et préoccupation mais de les identifier et de la questionner. L'application d'une objectivité forte dans les domaines de la réglementation publique appelle alors à l'implication de multiples parties prenantes et de délibération publiques dans lesquels les questions des valeurs et des intérêts sont présentées et discutées.

Les *revolving doors* continues

Que des individus aillent du privé vers le public ou inversement soulève des questions politiques et éthiques. Les règles contre les conflits d'intérêts peuvent être adoptées et la mise en place de délibérations basées sur le concept d'objectivité forte peut aider dans ce sens. Pour autant, l'intensification du phénomène pose un nouveau problème. Que la carrière d'un individu le fasse passer du privé au public, ou inversement, peut se comprendre ; que ces mêmes individus fassent de multiples allers-retours est plus problématique. En effet, si des règles peuvent permettre d'encadrer des prises de décisions en matière de réglementation, l'émergence de communautés « morales » transverses, passant au-dessus de la frontière public-privé, fait question. Regardons le cas des circulations allant et venant entre Wall Street et le gouvernement américain :

	Wall Street	Gouvernement	Wall Street	Gouvernement
Martin Feldstein		Président du Comité des conseillés économiques de Reagan	Membre du conseil d'administration de JPMorgan	President's Economic Recovery Advisory Board
Robert Rubin	Président et Directeur opérationnel de Goldman Sachs	Secrétaire au Trésor de Clinton	Vice président de Citygroup	
Laura Tyson	Conseil d'administration de Stanley Morgan	Membre du Comité des conseillés économiques de Clinton et Directrice du Comité économique national		
Hank Polson			PDG de Goldman Sachs	Secrétaire au Trésor de Bush Jr puis d'Obama
Mark Patterson			Lobbyiste pour Goldman Sachs	Chef de cabinet du département du Trésor d'Obama
Lewis Sachs		Conseiller de la Réserve fédérale de l'état de New York	Associé du hedge fund Mariner Investment Group	Conseiller économique d'Obama
Daniel Zelikow	Manager chez JP Morgan	Multiples positions dans le département du Trésor de Clinton	Directeur du secteur public chez JPMorgan	
Gary Gensler			Associé senior chez Goldman Sachs	Directeur de la commission Commodity Futures Trading

	Wall Street	Gouvernement	Wall Street	Gouvernement
Jacob Lew		Conseiller spécial de Clinton	Directeur Opérationnel chez Citygroup	Directeur du bureau en charge du budget
William Dudley			Directeur et associé de Goldman Sachs	Président de la réserve fédérale de New York
Josh Bolten	Directeur exécutif chez Goldman Sachs	Directeur de cabinet de Bush Jr		
Steve Friedman	Président de Goldman Sachs	Conseiller économiste en chef de Bush Jr		
Robert Steel	Vice président de Goldman Sachs	Secrétaire adjoint du Trésor de Bush Jr		
Roger Altman	Associé chez Lehman Brothers	Adjoint du secrétaire au Trésor	Directeur chez Lehman Brothers, vice-président de Blackstone	Adjoint du secrétaire au Trésor de Clinton
Phil Gramm		Sénateur du Texas	Vice-président d'UBS	Conseiller économique de John McCain durant sa campagne
Theo Lubke		Président de la réserve fédérale de New York	Responsable des réformes de régulations chez Goldman Sachs	
Bill Daley		Secrétaire du Commerce de Clinton	Président de JP Morgan	Directeur de cabinet d'Obama
Neel Kashkari	Vice-président de Goldman Sachs	Assistant de Secrétaire du Trésor	Manager chez PIMCO	

Dans cette analyse, nous éviterons le raccourci trop souvent emprunté que cette circulation serait synonyme de conflits d'intérêts et de malversations. Selon nous, le problème de cette situation est l'émergence, non pas de détournements et de mensonges, mais plutôt d'une communauté. Et au sein de cette communauté, les valeurs et intérêts deviennent partagés - au-delà des questions d'enrichissements personnels ou de renvois d'ascenseurs. C'est une communauté morale, un groupe finissant par partager un habitus qui rend les choses évidentes, et donc en limite les possibilités de discussions et de débats.

L'habitus

Chez Bourdieu, l'habitus est le répertoire des dispositions d'un individu transmis au cours du processus de socialisation ; et ses pratiques sont le produit d'une dialectique entre la structure sociale objective (les codes, les contraintes, le champ) et cette structure structurante qu'est l'habitus. L'individu est caractérisé par une position (dans le champ) et une pondération (selon son capital) qui s'inscrit dans ses dispositions, le dotant ainsi d'un sens du jeu, d'un habitus. L'habitus est le résultat d'une sédimentation de l'apprentissage dans le contexte du champ, il est ce qui permet aux acteurs d'agir tout en étant restant objectivement adapté à la logique de ce champ. Cette adaptation se fait spontanément, naturellement et elle est donc, pour l'individu, une économie de réflexion dans certaines actions bien spécifiques qui ne sont, ni le produit pur de contraintes externes, ni le résultat d'un calcul rationnel. L'habitus va finalement à la fois contraindre l'agent en restreignant son cadre cognitif, lui permettant de voir et de penser le monde, et rendre possible son action en la rendant adaptée et pertinente dans le champ qui l'encadre. C'est donc un ensemble de dispositions durable que nous incorporons par et pour l'action, au travers de nos socialisations successives.

La pratique des acteurs aura pour grammaire générative l'habitus acquis dans un champ donné (Golsorkhi & Huault, 2006). Elle est le produit d'une dialectique entre une situation et un habitus - ce qui permet ainsi de « faire face à des situations imprévues et sans cesse renouvelées » (Bourdieu, 1972: 257). Il y a donc, dans la pratique, une logique de reproduction et de transmission qui permettent de comprendre la stabilité de la structure du champ et de l'habitus

par cette « dialectique de l'extériorisation de l'intériorité et de l'intériorisation de l'extériorité » (Bourdieu, 1972 : 262). Cette capacité d'adaptation spontanée et instantanée s'accompagne, avec le temps et la constitution de l'habitus, d'une cécité qui fait de la pratique une évidence, un allant de soi. Les individus deviennent des producteurs et des reproducteurs d'une forme d'objectivité, et les schèmes d'action vont alors peu à peu s'instituer. Ainsi émerge un sens pratique des individus, une capacité d'ajustement spontané de l'habitus au champ dans le cours de l'action. Une fois acquis, tout cela devient naturel et l'individu agit alors « comme il faut » sans avoir à y penser. « Chaque agent a une connaissance pratique, corporelle, de sa position dans le champ social » (Bourdieu, 1997 : 220), c'est en cela qu'on peut parler d'intériorisation et l'extériorité. Mais ce sens pratique n'est en rien un instinct infaillible, c'est plutôt une disposition façonnée par les contraintes sociales, finalement, « rien n'est plus libre ni plus contraint à la fois que l'action du bon joueur » (Bourdieu, 1987 : 80). Cette acquisition par l'agent produit un ajustement immédiat et spontané aux situations qui se présentent avec une illusion de facilité.

« Les structures (...) produisent des habitus, systèmes de dispositions durables (...) en tant que principe de génération et de structuration de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles » (Bourdieu, 1972 : 256)¹. Ces habitus procèdent entre autre de régularités et de convergences des intérêts et des positions, ils peuvent donc parfaitement être synchrones et similaires « sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre » (Bourdieu, 1972 : 256). Ce synchronisme sans synchronisateurs peut être d'autant plus surprenant que les habitus sont eux-mêmes des générateurs de stratégies, ce qui donne le sentiment d'une coordination. « L'habitus est au principe d'enchaînement de « coups » qui sont objectivement organisés comme des stratégies sans être aucunement le produit d'une véritable intention stratégique » (Bourdieu, 1972 : 257). Cela ne signifie pas une absence de coordination ou de communication, mais plutôt que l'impression d'organisation

¹ Bourdieu (1972), Structures, habitus et pratiques

ne renvoie pas forcément à une stratégie cachée, un complot. « L'évaluation subjective des chances de réussite d'une action déterminée dans une situation déterminée fait intervenir tout un corps de sagesse semi-formalisé, dictons, lieux communs, préceptes éthiques (« ce n'est pas pour nous ») et, plus profondément, les principes inconscients de l'ethos, disposition générale transposable qui, étant le produit de tit apprentissage dominé par un type déterminé de régularités objectives, détermine les conduites « raisonnables » ou « déraisonnables » (les « folies ») pour tout agent soumis à ces régularités » (Bourdieu, 1972 : 259). Les oppositions et les convergences ne procèdent donc pas nécessairement d'analyses et de stratégies rationnelles, mais aussi de simples propensions héritées de positions similaires dans le champs social.

Les habitus fonctionnent comme des répertoires intégrant toutes ces dimensions régulières des trajectoires individuelles et vont, de fait, faire ressortir des proximités entre les acteurs dont les caractéristiques sont proches, en l'absence parfois de communication et de coordination. En tant que répertoires, ils fonctionnent sur la base de « transferts analogiques de schèmes permettant de résoudre les problèmes de même forme et grâce aux corrections incessantes des résultats obtenus, dialectiquement produites par ces résultats » (Bourdieu, 1972 : 262). Les convergences peuvent être circonstancielles, éphémères et émergentes. Ainsi, les subjectivités de chacun sont dans une dialectique permanente avec leurs positions objectives dans le champ, non pas d'un point de vue extérieur mais bien intérieur car intégré dans les habitus.

Le partage de schèmes collectifs peut être émergeant, via l'éducation, la socialisation ou même simplement la similarité des positions sociales. Il y a donc aussi une continuité potentielle des habitus entre les générations, un héritage dont un des mécanismes fondamentaux est « l'amnésie de la genèse », processus d'objectivisation. Cela permet alors de penser les synchronie, non pas avec « les mystères de l'harmonie préétablie » ou « la concertation consciente », mais plutôt comme le produit d'un sens partagé par les acteurs d'un même groupe, d'une même classe. C'est même un certain degré d'homogénéité des habitus qui permettra la coordination des pratiques des acteurs, justement sans une coordination dont la lourdeur et l'importance seraient ingérables. Les habitus

créent donc « un effet d'universalisation et de particularisation » entre le répertoire partagé et les pratiques et représentations individuelles.

« Aussi longtemps que l'on ignore le véritable principe de cette orchestration sans chef d'orchestre qui confère régularité, unité et systématicité aux pratiques d'un groupe ou d'un classe, cela en l'absence même de toute organisation spontanée ou imposée des projets individuels, on se condamne à l'artificialisme naïf qui ne reconnaît d'autre principe unificateur de l'action organisatrice ou extraordinaire d'un groupe ou d'une classe que la concertation consciente et méditée du complot » (Bourdieu, 1972 : 265). Ainsi, dans cette approche, l'harmonisation des habitus, et donc l'apparente coordination des pratiques sociales, peut se faire sans communication, ni interaction directe. Tout cela peut se faire sans la conscience et l'implication véritable des acteurs. Si leur participation active permet d'entretenir le système social qui les rapproche, ce dernier est porteur de coordinations qui sont « toujours plus ou mieux accordées que les agents ne le savent et ne le veulent » (Bourdieu, 1972 : 271). Ce mécanisme permet à Bourdieu d'éviter le piège insoluble de l'intention des actions des acteurs dont on ne sait jamais dans quelle mesure elle est consciente ou objective. « L'habitus est la médiation universalisante qui fait que les pratiques sans raison explicite et sans intention signifiante d'un agent singulier sont néanmoins « sensées », raisonnables » et objectivement orchestrées » (Bourdieu, 1972 : 273).

Ainsi, « les pratiques des membres d'un même groupe ou, dans une société différenciée, d'une même classe, sont dotées d'un sens objectif à la fois unitaire et systématique, transcendant aux intentions subjectives et aux projets conscients, individuels ou collectifs » (Bourdieu, 1972 : 274). L'unité d'analyse ne peut donc se limiter aux interactions entre les acteurs mais doit aussi être pensée à l'échelle du champ qui leur donne à la fois une coordination qui leur échappe et du sens. Cela permet de comprendre l'existence, a priori, d'une harmonie entre des gouts esthétiques (pourtant vécus comme profondément personnels) ou des « inclinations éthiques » (Bourdieu, 1972 : 277). Ainsi, bien que les situations soient toujours contingentes, les schèmes des habitus permettent à la fois la mobilisation de l'expérience passée et la synchronie sans coordination consciente des acteurs.

Nous appellerons « convergence des habitus » le processus social qui fait émerger ce que Bourdieu nomme l' « homologie qui s'établit entre les habitus des membres d'un même groupe ou d'une même classe » (Bourdieu, 1972 : 284). La construction de l'habitus, cette intégration progressive de l'extériorité, se fait autour « d'exercices structuraux » (Bourdieu, 1972 : 288) qui peuvent être tout autant des essais-erreurs intuitifs, des exposés explicites, des interactions informelles ou des observations personnelles. La maîtrise des schèmes émerge ainsi dans une éducation et une socialisation qui, si elle n'est pas toujours consciemment organisée, n'est que rarement anodine dans un groupe donné. Les rites et les mythes fonctionnent alors comme des prescriptions symboliques. L'influence de ce processus de convergence n'est pas que cognitive, elle éduque aussi les corps, les intuitions et les valeurs.

En convergeant, les habitus deviendront le fondement « d'une collusion implicite entre tous les agents qui sont le produit de conditions et de conditionnements semblables » (Bourdieu, MP : 209).

L'habitus permet donc d'expliquer la mise en action des pratiques des acteurs de manière immédiatement ajustées à l'ordre du champ, telles des réflexes déjà conformes. « *Des habitus spontanément orchestrés entre eux et ajustés par anticipation aux situations dans lesquelles ils fonctionnent et dont ils sont le produit tendent à produire des ensembles d'actions qui (...) sont grossièrement accordées entre elles et conformes aux intérêts des agents concernés* » (Bourdieu, 1997 ; MP : 211).